

NOS MARTYRS CANADIENS

SONT-ILS DE VÉRITABLES MARTYRS

Entre tous les Jésuites qui furent mis à mort ou suppliciés par les Iroquois au XVII^e siècle, assurément ceux qui semblent avoir le meilleur droit au titre de véritables martyrs, et la meilleure chance d'être canonisés comme tels, sont bien les Pères Jogues, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Daniel et Chabanel, auxquels il faut adjoindre les frères Goupil et Lalande.

Si le martyre *matériel* suffisait pour cela, il n'y aurait guère de difficulté à résoudre la question ; mais ce qui fait ici la difficulté, c'est que le martyre devant être *formel* encore plus que matériel, on ne voit pas bien tout de suite, à première vue, si les susdites victimes des Iroquois ont *formellement* souffert le martyre, en d'autres termes, s'ils ont été mis à mort en haine de la foi ; car leur cas est particulier, cela est évident, puisqu'ils ont subi le sort de la guerre qui faisait rage alors entre les Iroquois et les Hurons, et ne se sont nullement trouvés dans l'alternative de renoncer à leur foi ou d'endurer les supplices et la mort.

Voici la grosse objection, — grosse du moins en apparence, — qui peut être soulevée contre le *martyre formel* de nos martyrs Canadiens : on peut prétendre, et même soutenir jusqu'à un certain point, qu'ils ont été suppliciés et mis à mort, non pas comme serviteurs de Dieu, apôtres de Jésus-Christ, missionnaires de l'Évangile, mais purement et simplement comme Français et alliés des Hurons ; autrement dit, que la raison de leur *martyre matériel* est une raison politique et nationale, non une raison religieuse, et qu'eussent-ils été hérétiques au lieu d'être catholiques, cela n'aurait nullement changé leur sort.

On peut appuyer cette prétention sur plusieurs faits historiques dont la portée et l'influence méritent certainement d'être considérées et discutées, parce qu'ils sont de nature à constituer peut-être, pour les Iroquois, des griefs politiques et nationaux ayant pu causer la mort de nos prétendus martyrs.

PREMIER GRIEF POLITIQUE ET NATIONAL DES IROUOIS : L'INTERVENTION DE CHAMPLAIN

Le premier de ces faits est l'intervention de Champlain en faveur des Hurons contre les Iroquois avec le prestige et l'exéc-

Ce volume n'est plus la propriété de
la bibliothèque de l'Université Laval.